Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Cannes Lérins

PROJET DE RECALIBRAGE DE LA FRAYERE AVAL – PHASE 2

DOSSIER TECHNIQUE DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME



NOVEMBRE 2026
à
DECEMBRE 2026

Table des matières

1. DES TRAVAUX POUR REDUIRE LE RISQUE INONDATION 3

2. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 5

3. DES PROJETS HYDRAULIQUES COMPLEMENTAIRES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA FRAYERE ... 6

4. DES TRAVAUX DE RECALIBRAGE DE LA FRAYERE AVAL PREVUS EN DEUX TEMPS 10

5. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS SUR LA FRAYERE AVAL PHASE 2 12

5.1. Nature des aménagements 12

5.2. Déroulement des travaux 16

5.3. Impacts sur le quartier en phase de travaux 18

6. DES TRAVAUX QUI PRESERVENT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 19

7. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION 20

1. DES TRAVAUX POUR REDUIRE LE RISQUE INONDATION

Depuis le 1er juin 2016, l'Agglomération Cannes Lérins est compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

A ce titre et dans le cadre de sa politique coordonnée du risque inondation à l'échelle du territoire communautaire, l'Agglomération Cannes Lérins déploie depuis 2021 un Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI), avec des investissements conséquents de plus de 56 millions d'euros pour sécuriser son bassin de vie et protéger ses habitants.

L'aménagement de la partie aval de la Frayère est une des actions phares de ce programme. Les travaux de recalibrage du cours d'eau vont permettre de :

- Restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère en recalibrant le cours d'eau sur environ 1km de long. Cet élargissement doit permettre de laisser circuler un débit d'eau plus important, réduisant ainsi le risque d'inondations dans le quartier ;
- Rendre au cours d'eau un fonctionnement plus naturel, en retravaillant le lit mineur ;
- Améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager.

Ces travaux de recalibrage, combinés à d'autres opérations d'aménagements hydrauliques en amont du quartier, ont vocation à supprimer la quasi-totalité des débordements impactant le quartier Bocca pour une crue centennale[1], mettant hors d'eau environ 5 500 personnes.

Le projet d'aménagement de la Frayère aval a été découpé en deux phases, pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires et aux contraintes techniques liées à l'opération de renouvellement urbain du quartier (qui se déroulera en parallèle) :

- Phase 1 : travaux compris entre la confluence (avenue des Buissons Ardents) et le pont Amador Lopez

- **Phase 2 : travaux compris entre le pont Amador Lopez et l'avenue Francis Tonner.**

[1] Crue centennale : une crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) est égale à une chance sur cent de se produire chaque année.

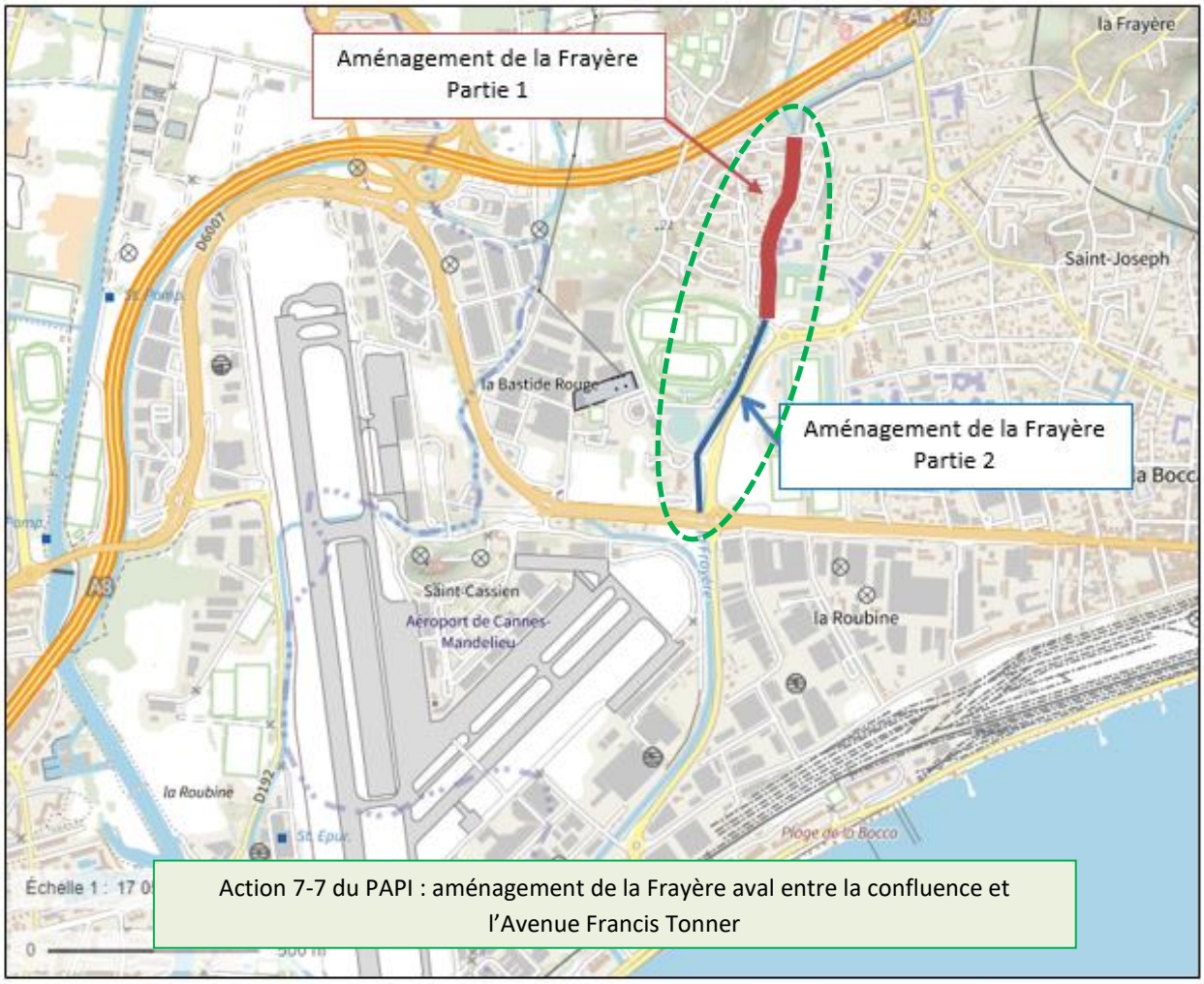


Figure 1 : Localisation des aménagements prévus sur la Frayère aval

La première phase des travaux de recalibrage de la Frayère (depuis l'avenue des Buissons Ardents jusqu'au pont Amador Lopez) a déjà été réalisée et achevé en 2024. **Ainsi, le présent dossier porte uniquement sur la phase 2 des opérations (depuis le pont Amador Lopez jusqu'à l'avenue Francis Toner).**

2. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La phase 2 des travaux de recalibrage de la Frayère aval est estimée à plus de 12 000 000 € HT. C'est pourquoi cette opération fait l'objet d'une concertation publique, au titre de l'article R103-1 du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique est prévue pendant une durée de 5 semaines
du 10 novembre 2026 au 15 décembre 2026.

Les objectifs de cette concertation sont :

- D'informer la population des futurs travaux ;
- De recueillir les avis des citoyens sur lesdits travaux ;
- De faciliter l'adoption du projet par les habitants du quartier.

La concertation publique s'effectue sur la base du présent document technique, qui permet aux citoyens d'appréhender la deuxième phase du projet de recalibrage de la Frayère.

Le dossier technique est mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, à l'adresse suivante :

https://cannespaysdelerins.fr/index.php/prevention-risque-inondation

Toutes observations et propositions pourront être envoyées par messagerie, durant toute la durée de la concertation, à l'adresse suivante : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

De plus, trois permanences seront assurées par les agents de l'Agglomération. Lors de ces permanences, un dossier technique au format papier sera mis à disposition du public ainsi qu'un registre papier afin de faciliter l'accès à la concertation publique aux personnes ne disposant pas de moyens numériques. Les agents de l'Agglomération seront disponibles pour échanger sur le projet et recueillir les observations orales du public.

Les permanences s'effectueront, au sein du Centre Aquatique du Grand Bleu, situé au 2 avenue Pierre Poési à Cannes la Bocca, selon le calendrier suivant :

Jeudi 12 novembre 2026, de 13h à 16h
Lundi 23 novembre, de 9h à 12h
Mercredi 2 décembre 2026, de 15h à 18h

La présente concertation publique s'inscrit dans une démarche volontaire de la CACPL de recueillir les avis et remarques de la population sur les modalités de la deuxième phase du projet de recalibrage de la Frayère aval.

La procédure de concertation sera suivie d'une enquête publique, au cours de laquelle la population pourra à nouveau émettre ses avis à un stade plus avancé du projet. L'enquête publique est une démarche obligatoire, encadrée par les services de l'Etat, qui est envisagée au 2ème semestre 2027.

3. DES PROJETS HYDRAULIQUES COMPLEMENTAIRES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA FRAYERE

L'action 7-7 du PAPI Cannes Lérins « Aménagement de la Frayère aval entre l'avenue Buissons Ardents et l'avenue Francis Tonner » fait partie d'un triptyque d'aménagements complémentaires, qui ont pour objectif commun la suppression quasi-totale des débordements de la Frayère sur le quartier de la Bocca, pour une crue centennale.[2]

En effet, les travaux de recalibrage sur la Frayère aval sont couplés à deux autres opérations prévues dans le cadre du PAPI Cannes Lérins :

- D'une part, la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (*action 6-3 du PAPI*), sur la branche Est de la Frayère (la Grande Frayère). Les travaux de réalisation de cet ouvrage doivent démarrer en octobre 2026 et s'étendre sur une durée prévisionnelle de 2 ans.

- D'autre part, la réalisation de travaux ponctuels d'aménagements sur la petite Frayère, branche Ouest de la Frayère. Ces travaux consistent principalement en un rehaussement des berges et un élargissement ponctuel du cours d'eau, notamment sous l'autoroute A8.

L'ensemble de ces trois opérations ont pour objectif global de supprimer la quasi-totalité des débordements de la Frayère sur le quartier de la Bocca, pour une crue centennale.

[2] Crue centennale : une crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) est égale à une chance sur cent de se produire chaque année.

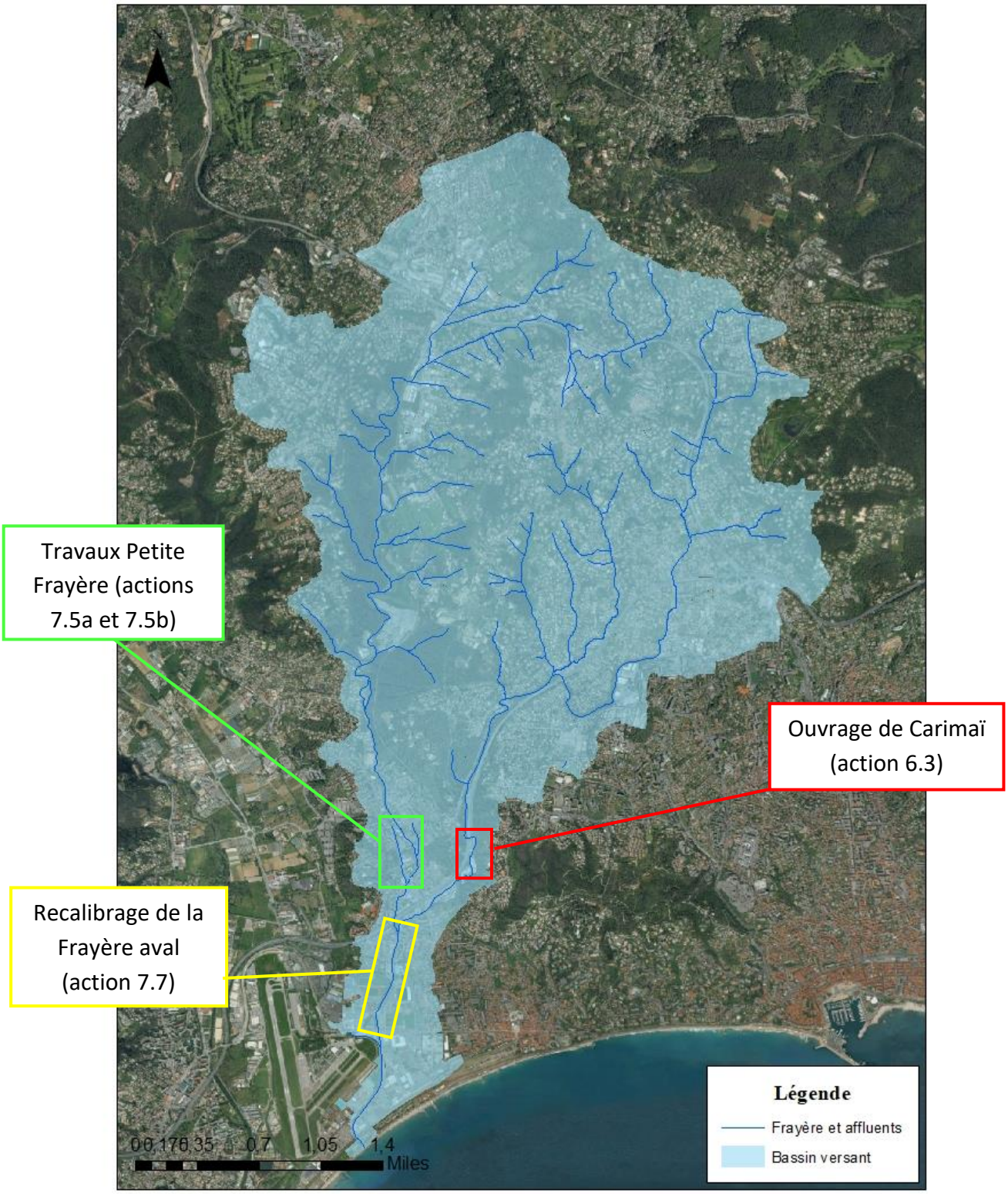


Figure 2 : Localisation des projets prévus dans le PAPI Cannes Lérins ayant pour objectif la protection du quartier de La Bocca.

La réduction significative du risque inondation sur le quartier de La Bocca, qui résultera des trois opérations prévues sur la Frayère (telles que décrites précédemment), est perceptible sur les cartographies présentées ci-après en figure 3.

Ces cartographies montrent les hauteurs d'eau qui étaient observées sur le secteur de La Bocca avant la réalisation des trois opérations de travaux prévus sur la Frayère (cartographie de gauche), puis celles qui seront observées à l'achèvement de tous les travaux prévus (cartographie de droite), pour une crue centennale.

Les zones identifiées en jaune et bleu représentent les secteurs qui connaissent des débordements. En état initial (cartographie de gauche), ces débordements sont conséquents, et impactent une population totale qui est estimée à 5 500 personnes. La cartographie de l'état projeté (à droite) montre qu'il n'existera à terme aucun débordement pour une crue centennale, ce qui montre que les aménagements apporteront une réduction de la vulnérabilité du secteur.

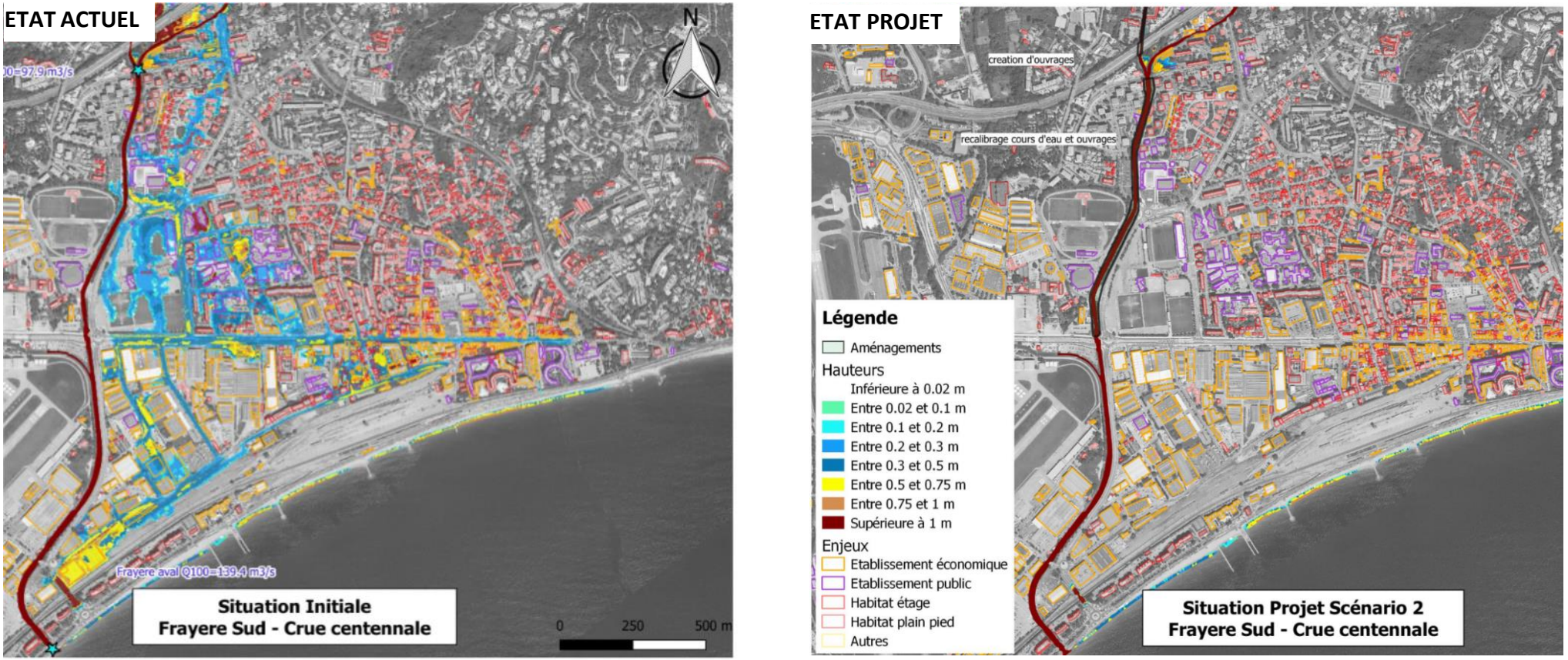


Figure 3 : Gain hydraulique des trois opérations prévues sur le cours d'eau de la Frayère (recalibrage de la Frayère aval, aménagements de la petite Frayère et création de l'ouvrage de Carimai) pour une crue centennale (PAPI Cannes Lérins, 2019)

4. DES TRAVAUX DE RECALIBRAGE DE LA FRAYERE AVAL PREVUS EN DEUX TEMPS

Sur la partie amont du projet de recalibrage de la Frayère, le quartier a fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain de la nouvelle Frayère (NPRU).

Dans ce contexte, le projet de recalibrage a été phasé en 2 parties afin d'intégrer la phase 1 dans le planning du programme de renouvellement urbain et de ne pas prolonger les périodes de travaux dans ce quartier.

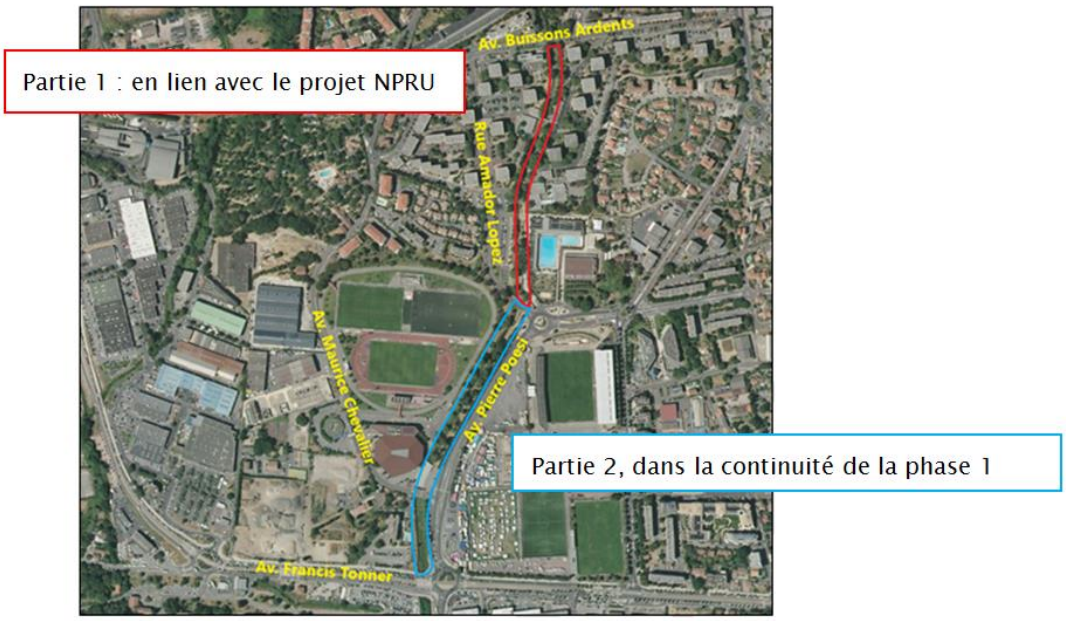


Figure 4 : Schéma du phasage du projet de recalibrage de la Frayère aval

Ainsi, les travaux de la phase 1, de l'avenue des Buissons Ardents à la rue Amador Lopez, ont été réalisés sur les années 2023 et 2024 pour un coût total d'environ 4 M€ HT.

De manière opérationnelle, ces travaux ont consisté à élargir le cours d'eau afin d'augmenter la quantité de débit pouvant transiter sur ce tronçon.

Au total, le cours d'eau a été agrandi de 11 à 25 mètres de large, comme présenté dans les figures ci-après, et peut ainsi faire transiter jusqu'à 98 m^3/s contre 50 m^3/s avant la réalisation de ces travaux.



Figure 5 : Etat initial de la Frayère aval, avant les travaux de la phase 1



Figure 6 : Etat final de la Frayère aval, après les travaux de la phase 1

Les aménagements prévus sur la phase 2 n'ont pas pu être réalisé dans les mêmes délais que la phase 1 car il est prévu l'élargissement du cours d'eau ainsi que la reprise des ouvrages d'art, notamment les deux ponts qui se situent sur le secteur de projet.

D'un point de vue technique et réglementaire, ces aménagements sont plus complexes à mettre en œuvre et ont nécessité des études complémentaires avant d'entrer en phase opérationnelle.

Le présent dossier et la concertation publique afférente traitent uniquement des travaux envisagés sur la phase 2 : travaux de recalibrage de le Frayère du pont Amador Lopez à l'avenue Francis Toner.

5. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS SUR LA FRAYERE AVAL PHASE 2

5.1. Nature des aménagements

Le principe d'aménagement retenu a pour objectif d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon limitant afin de réduire les débordements dans les zones à enjeux. Le linéaire de cours d'eau concerné par les travaux d'aménagement de la phase 2 est de 490 mètres.

Ces travaux ont d'abord pour objectif de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère afin de supprimer les débordements pour une crue centennale, mais également de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux.

Ainsi, les travaux permettront de restaurer l'espace de mobilité de la Frayère au sein du lit mineur, tout en remodelant et revégétalisant les berges pour créer des risbermes. Une attention particulière sera donc portée à l'intégration paysagère des aménagements dans ce secteur urbain, notamment en favorisant les mobilités douces.

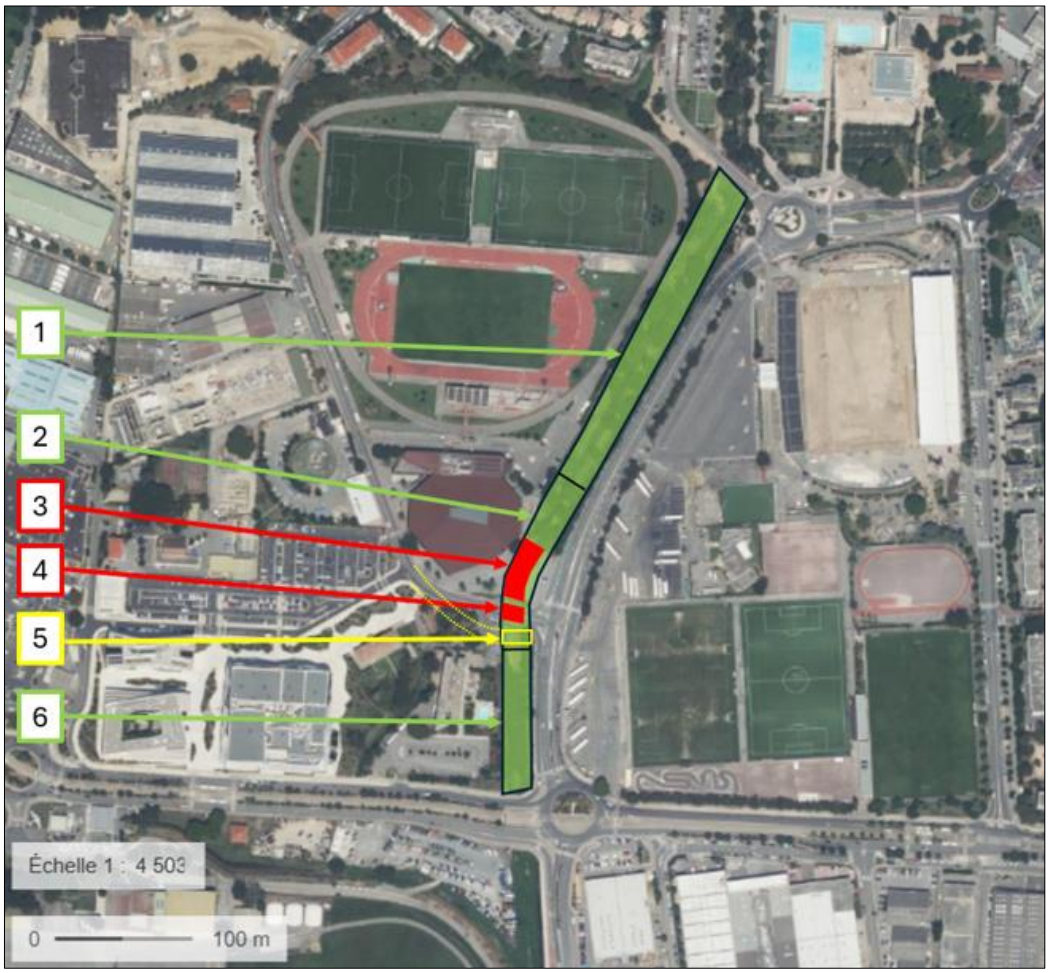


Figure 7 : Localisation des aménagements sur la Frayère Aval section 2 et nature des travaux

1	Recalibrage de la section en terre : élargissement du fond à une largeur d'environ 14 m ; largeur en gueule moyenne d'environ 28 m ; berge rive droite existante conservée avec légère rehausse ; berge rive gauche raidie (de l'ordre de 1H/2V) ; linéaire de 250 ml.
2	Recalibrage de la section en terre : élargissement du fond à une largeur d'environ 12 m ; démolition du radier situé en fond ; largeur en gueule moyenne d'environ 23 m ; pente des berges de 3H/1V en rive gauche et 2H/1V en rive droite ; linéaire de 130 ml.
3	Suppression de la dalle de couverture
4	Suppression du pont routier existant de l'avenue M. Chevalier
5	Création d'un nouveau pont routier pour l'avenue M. Chevalier, au sud du pont existant, avec nouveau tracé de la chaussée côté ouest du cours d'eau.
6	Recalibrage de la section en terre : élargissement du fond à une largeur d'environ 18 m ; démolition du radier situé en fond ; largeur en gueule moyenne d'environ 21 m ; berges rive gauche et rive droite reculées (avec une pente de l'ordre de 1H/2V) ; linéaire de 110 ml.

Ces travaux doivent également permettre d'ajuster la morphologie du lit de façon à garantir la qualité écologique de l'ensemble :

- **Préservation d'un lit mineur** ordinaire étroit ayant des conditions d'écoulement compatibles avec la qualité biologique recherchée (hauteur de la lame d'eau, vitesses) ;
- **Ouverture de risbermes** très basses, fortement submersibles, qui pourront connaître une mobilité latérale du lit mineur et permettront le développement de milieux humides et des espèces à enjeux ;
- **Modelage diversifié des berges** avec des techniques mixtes de génie civil et de génie végétal.

La partie supérieure des berges pourra ainsi être traitée en génie végétal avec le double objectif de renaturer le milieu et d'apporter un cadre de vie agréable à ce quartier de vie. Toutefois, la partie inférieure de la berge pourra être traitée en enrochements, afin de garantir la tenue à l'arrachement hydraulique lors des forts épisodes pluvieux.

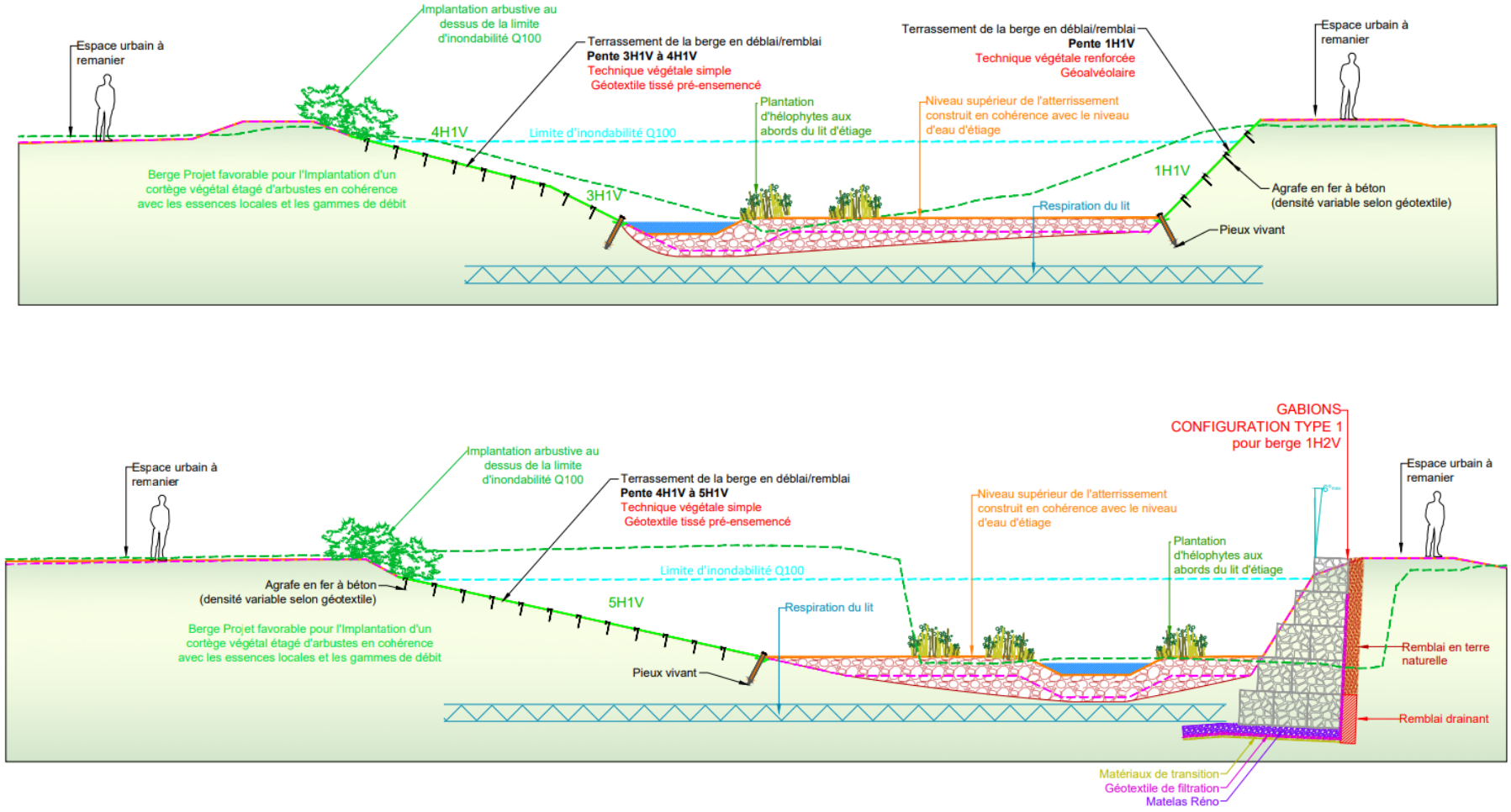


Figure 8 : Coupes de principe des aménagements projetés sur deux des sections

Sur les coupes ci-dessus (Figure 8), il est possible de visualiser le gain apporté par les travaux de recalibrage sur l'espace disponible dans le lit du cours d'eau. En effet, en état projeté (en rose), l'espace entre les deux rives est globalement plus large qu'en l'état actuel (en vert). Aussi, le cours d'eau de la Frayère possèdera plus d'espace pour s'écouler, ce qui implique une réduction des débordements de la Frayère. De plus, la nouvelle morphologie des berges, avec la création de risbermes basses, sera bénéfique au développement de la biodiversité.

5.2. Déroulement des travaux

Les travaux seront divisés en 3 secteurs :

- **Secteur 1 – Entre les avenues Francis Tonner et Maurice Chevalier : rive droite restituée en talus naturel.**
 - Rive gauche déplacée vers la voirie Pierre Poési et raidie en gabions.
 - Création d'un lit d'étiage naturel et perméable avec des zones d'atterrissements.
 - Création d'une promenade piétonne en haut de la rive gauche.

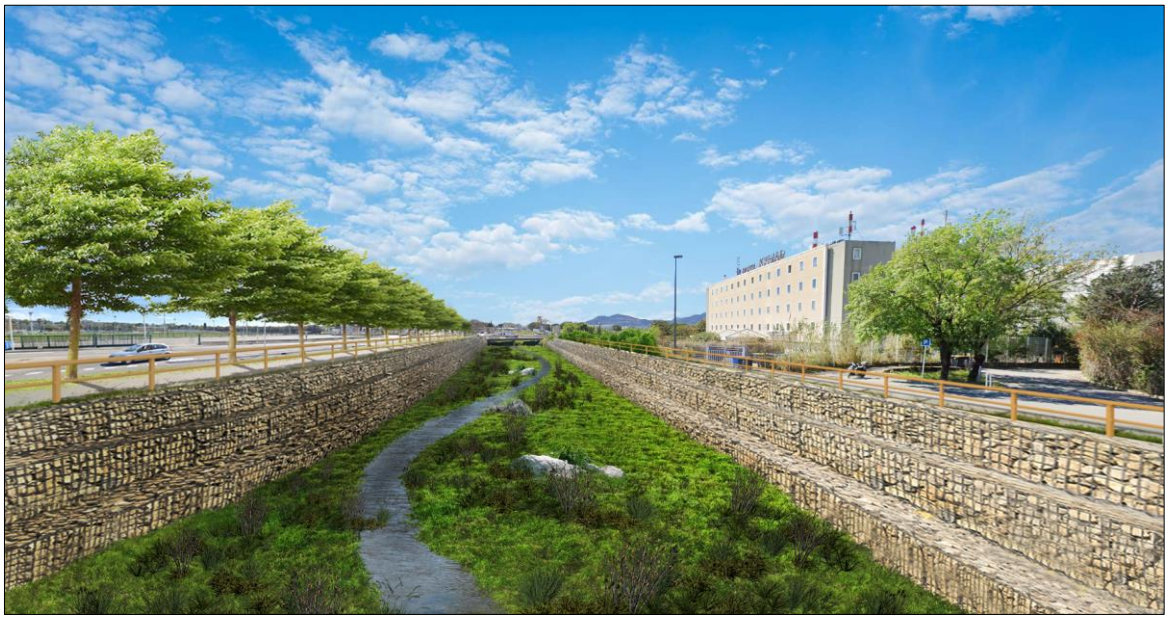


Figure 9 : Représentation de l'aspect du secteur 1 à l'issue des travaux

- **Secteur 2 - Pont Chevalier et Palais des Victoires : maintien de l'ancien pont pendant la phase de reconstruction.**

- Construction du nouveau pont en parallèle quelques mètres plus au sud.
- Une fois la voirie adaptée à l'existence du nouveau pont (création d'un giratoire) l'ancien pont sera démoli.
- On en profite pour démolir la dalle de couverture au-dessus du cours d'eau au niveau du Palais des victoires.
- Les deux rives seront naturelles en talus dans ce secteur.

➢ **Secteur 3 – Entre le Palais des Victoires et le pont Amador Lopez : déconstruction du U en béton.**

- Le lit sera restitué avec canal d'étiage, zones d'atterrissements et plantations.
- Les berges seront maintenues raidies mais avec des murs en gabions.



Figure 10 : Représentation du secteur 3 à l'issue des travaux

Pour réaliser les opérations, il est prévu de passer en protocole ½ rivière, comme pour la phase 1. Le cours d'eau sera donc dévié en réalisant un batardeau entravant la circulation du bras vif :

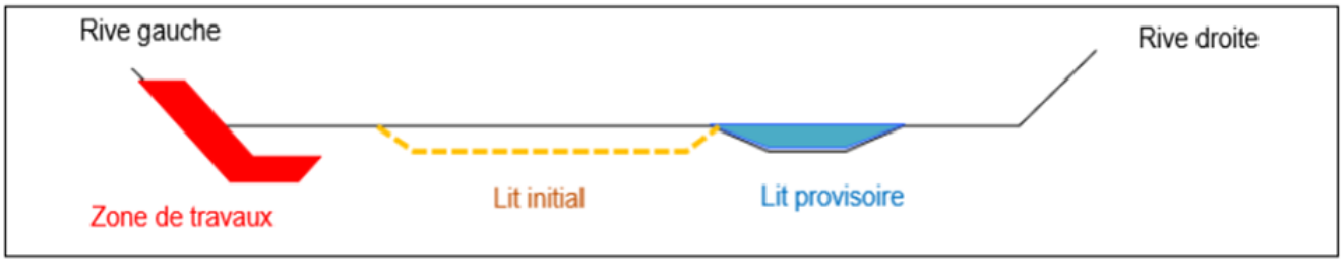


Figure 11 : Schéma du protocole ½ rivière

Il est à noter que ces informations peuvent être amenées à être modifiées et seront précisées dans le dossier d'Autorisation Environnementale au titre de la loi sur l'eau.

5.3. Impacts sur le quartier en phase de travaux

Diverses mesures seront prises afin de limiter l'impact des travaux sur la vie du quartier, en particulier pour limiter les perturbations de la circulation et les nuisances sonores et aériennes.

➢ **Circulation**

Les accès au site seront maintenus en permanence pour les riverains, les commerces, les livraisons, le ramassage des ordures ménagères, la poste et services divers, les camions de déménagement, les camions de pompiers et services de sécurité et de secours, les transports de fonds, etc. La circulation routière publique, sur les axes d'approvisionnement du chantier, ne sera pas interrompue.

Des cheminements piétons sécurisés seront aménagés et balisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces cheminements seront praticables de tout temps et adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Des actions régulières de communication seront effectuées auprès des riverains, afin de les informer de toute modification dans la circulation au droit du chantier.

➢ **Nuisances sonores et aériennes**

Pendant toute la durée du chantier, des mesures seront prises afin de limiter les nuisances occasionnées sur les avoisinants (bruit, poussière, saleté, vibrations).

➢ **Palais des Victoires**

L'activité du Palais des victoires sera maintenue pendant toute la durée des opérations à proximité.

6. DES TRAVAUX QUI PRESERVENT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

A chaque opération en lien avec le milieu aquatique, et plus particulièrement celles sur les cours d'eau, il est primordial de respecter l'environnement et la biodiversité. Aussi, l'Agglomération Cannes Lérins mettra en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire l'impact de l'opération sur les enjeux environnementaux et notamment sur les espèces protégées et arboricoles.

Le projet a pour objectif d'améliorer la qualité écologique du milieu, actuellement très anthropisé. Aussi, l'impact des travaux sur l'environnement sera le plus prégnant en phase chantier, principalement sur les berges de la Frayère qui seront décaissées dans le cadre des travaux. Dans ce cadre, l'Agglomération Cannes Lérins prévoit notamment de transplanter les deux espèces floristiques végétales protégées du site (*Consoude bulbeuse et Alpiste Aquatique*). Les opérations de transplantation ont pour but de préserver ces espèces et de les réimplanter sur des sites plus favorables sur le territoire de l'Agglomération.

La morphologie du lit sera également ajustée de façon à améliorer la qualité écologique du tronçon du cours d'eau. Une gestion raisonnée de la végétation rivulaire sur les berges permettra un contrôle de la capacité d'écoulement. Les nouvelles berges devraient permettre l'installation d'une végétation plus diversifiée et la réapparition d'habitats potentiels variés pour la faune. Une fois la renaturation achevée, des surfaces supplémentaires, favorables aux espèces floristiques présentes (*Consoude bulbeuse, Alpiste aquatique, Léersie faux riz*), seront de nouveau disponibles et colonisables pas ces espèces. Ainsi, restaurer la section hydraulique de la Frayère par recalibrage du lit majeur permettra in fine de reconstituer un profil en travers plus naturel et plus large, de renaturer le fond du cours d'eau en supprimant la dalle béton existante et de recréer des milieux rivulaires avec une diversification des espèces et des habitats potentiels.

Par ailleurs, les travaux sont l'occasion de donner un nouvel élan arboricole à la zone qui est dans le déclin. En effet, de nombreux sujets sont dans un mauvais état phytosanitaire car leur plantation date de l'époque de la création des chaussées. Ces alignements d'arbres, dont les essences (cyprès) sont par ailleurs inadaptées à cet environnement, seront ainsi remplacés par des espèces plus locales et compatibles avec la ripisylve du cours d'eau.

Le projet prévoit aussi un entretien adapté en phase exploitation. De ce fait, les incidences sur les milieux et les espèces liées à cette phase sont considérées comme faibles ou négligeables.

7. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Les principales étapes du phasage des travaux sont les suivantes :

1) **Phase de procédures réglementaires**
 - **Novembre à décembre 2026 :** Concertation publique (5 semaines)
 - **Premier semestre 2027 :** Enquête publique (3 mois)

2) **Phase de préparation du chantier**
 - **Deuxième semestre 2027 :** Dévoiement d'un réseau d'eaux usées en rive droite
 - **Février 2027 à octobre 2028 :** Dévoiement de réseaux haute tension par RTE
 - **Premier semestre 2028 :** Préparation du chantier (réseaux, base vie, accès engins, etc.)

3) **Phase de travaux de recalibrage de la Frayère aval Phase 2**
 - **Avril 2028 à septembre 2029 :** recalibrage du cours d'eau et travaux de démolition et reconstruction du pont

La durée totale des travaux est estimée à 18 mois.